

RECOMMANDATION

Conseil scientifique du CNRS

Objets : Interdisciplinarité des ingénieurs et techniciens du CNRS

Les unités de recherche du CNRS reposent sur un collectif de travail associant chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs, disposant de postes statutaires. Ce système, qui a fait la preuve de son efficacité, nous est envié par la communauté internationale.

De par les besoins de développements techniques souvent transverses, les ingénieurs et techniciens sont amenés à élargir leurs compétences, souvent bien au delà des limites de leur Branche d'Activité Professionnelle de rattachement. Par ailleurs, la difficulté qu'ont les unités, surtout les petites et moyennes, à obtenir des postes d'IT, impose aux agents en place de diversifier leurs fonctions pour que ces unités puissent répondre à leurs missions. De nombreux agents ont ainsi acquis par leur expérience des compétences dépassant leur formation initiale et jouent naturellement un rôle d'interface entre disciplines. Au travers de leur implication dans les « réseaux métiers », les ingénieurs et techniciens exerçant des missions de soutien dans les équipes de recherche jouent ainsi un rôle important dans le développement de l'interdisciplinarité au sein du CNRS.

Dans ce contexte, le Conseil scientifique du CNRS estime qu'il est important que le CNRS prenne mieux en compte la réalité des métiers des ingénieurs et des techniciens exerçant dans ses unités. Il recommande en particulier que l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique considère dans sa cartographie l'interdisciplinarité des métiers IT, afin que les fonctions d'interface puissent être reconnues et valorisées. Le Conseil scientifique considère également que l'identification des principales interfaces faciliterait le recrutement de personnels ayant des compétences élargies.

Recommandation adoptée les 14 et 15 novembre 2011.

19 votants

Vote : 19 pour, 0 abstention, 0 contre

M. Bruno CHAUDRET
Président du Conseil scientifique